

La [COMMUNE DE CASSIS:211300223] / T : 04.42.01.66.96 a obtenu un nouveau label. En effet, le ministère de l'Economie, de l'Industrie et du Numérique lui a accordé par décret le label de station classée de tourisme. Ainsi, la station devient l'une des destinations d'excellence en France. Ce label répond à de nombreux critères de sélections exigeants qui visent à garantir aux visiteurs la qualité de l'offre touristique de la ville. Ainsi, Cassis répond à une cinquantaine de critères sur la diversité, la qualité des hébergements, des infrastructures, l'organisation d'animations, l'environnement, l'hygiène, la signalétique, les facilités de transports et l'accès aux lieux touristiques ou encore la mise en valeur du patrimoine. www.cassis.fr